



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à huis clos, dans le respect des règles mises en place par le gouvernement qui a décrété l'état d'urgence sanitaire (COVID-19), à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20h00, le 6 juillet 2020.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marie Gratton, maire**
Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no.1
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Simon Landry, conseiller au siège no. 3
Richard Émond, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT : Yves Roy, directeur général et greffier

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Gratton, maire, la séance est ouverte à 20h00.

Madame le maire nous avise avoir pris connaissance d'un arrêté ministériel daté du 4 juillet 2020 concernant les assemblées de conseil. Les organismes municipaux ont le choix entre un retour à la normale (avec présence du public) pour la tenue des assemblées du Conseil municipal en respectant les consignes de distanciation ou le maintien des règles en vigueur depuis le début de la pandémie (absence du public). Nous analysons la situation pour l'organisation de notre salle du Conseil municipal afin d'être en mesure de rencontrer les obligations sanitaires édictées par le gouvernement. À cet effet, des informations vous seront communiquées sous peu.
Cette séance ordinaire du 6 juillet 2020 est vidéo-enregistrée.

Au terme de la séance, si le public a des questions, il est invité à se rendre sur le site Internet de la Ville, au www.ville.cap-chat.ca, d'utiliser le lien « Nous joindre » situé en haut à droite de la page d'accueil, pour transmettre les questions. La réponse suivra dans les meilleurs délais.

RÉS.01.07.20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté en apportant les modifications suivantes, à savoir :

4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 et de la séance extraordinaire du 22 juin 2020.

12. Dérogation mineure / Centre de services scolaires des Chic-Chocs.

21. a) Ratification d'embauche – Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA) 2018-2021.

ADOPTÉE

RÉS.02.07.20

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que monsieur **SIMON LANDRY**, conseiller au siège no.3, soit et est nommé maire suppléant pour la période du 7 juillet au 7 décembre 2020.

ADOPTÉE

RÉS.03.07.20

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUIN 2020

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que le **PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020** ainsi que le **PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du 22 juin 2020** soient et sont approuvés tels que présentés.

ADOPTÉE

RÉS.04.07.20

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS DE LA VILLE DE CAP-CHAT

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu unanimement que les **comptes de la Ville de Cap-Chat couvrant les chèques #7707 à #7720 ainsi que #32272 à #32333, pour un montant total de 207 654.14 \$, soient et sont approuvés.**

ADOPTÉE

Il est 20h14 – Pause (arrêt de l'enregistrement – problème technique).

Il est 20h19 – Reprise de la séance.

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MAI 2020

La trésorière, madame Marielle Émond, a préalablement déposé, à chacun des membres du Conseil municipal, l'État des activités financières de fonctionnement et l'État de la situation financière au 31 mai 2020.

RÉS.05.07.20

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR LA RÉPARATION DU BROYEUR / TOROMONT CAT – 3 443.03 \$ + TX – SURPLUS ACC.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture (#9100760256 du 08-06-2020) de Toromont Cat**, relative aux travaux d'entretien et de réparation effectués entre le 22 août 2019 et le 4 juin 2020 sur le broyeur (déchiqueteuse) de marque Caterpillar, au montant de **3 443.03 \$ + taxes** ; cette dépense étant prélevée au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.06.07.20

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR L'ACHAT D'ASPHALTE FROID / TECH-MIX, DIVISION BAUVAL INC. – 7 330. \$ + TX – SURPLUS ACC.

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture (#1034359 du 05-06-2020) de Tech-Mix, Division BauVal Inc.**, pour l'achat de ± 73 tonnes métriques d'asphalte froid en vrac, au montant de **7 330. \$ + taxes** ; cette somme étant prélevée au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.07.07.20

AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 11.06.20 ADOPTÉE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN ET CONCERNANT LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES RÉGIONALES GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE (FAIR) 2020 – VOLET 4 & SURPLUS ACC.

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat a présenté à la MRC de La Haute-Gaspésie un projet visant à rénover les sanitaires de la halte routière du secteur de l'Anse ;

ATTENDU QUE le financement mis à la disposition de la Ville par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) est de vingt mille dollars (20 000. \$) ;

ATTENDU QUE les coûts de projet s'élèvent à quarante mille trois cent neuf dollars et 20 cents (40 309.20 \$) ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que le premier paragraphe de la résolution portant le numéro 11.06.20 se lise comme suit :

« Il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'aide aux initiatives régionales Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (FAIR), pour un montant approximatif de quarante mille trois cent neuf dollars et 20 cents (40 309.20 \$) dont la contribution financière municipale s'élève à environ vingt mille trois cent neuf dollars (20 309. \$) et est prélevée au surplus accumulé** ».

ADOPTÉE

RÉS.08.07.20

ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE TROIS CANDIDATS – PROJET FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES RÉGIONALES GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE (FAIR) 2020 – VOLET 4 & SURPLUS ACC.

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée dans le cadre du Fonds d'aide aux initiatives régionales Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (FAIR) 2020 – Volet 4 ;

CONSIDÉRANT l'acceptation du projet déposé pour l'embauche de trois (3) travailleurs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE l'embauche de trois (3) candidats, à compter du 15 juin 2020, pour une période de quatorze (14) semaines, au taux horaire de 13.10 \$, et à raison de quarante (40) heures par semaine ; le coût étant approprié à même la subvention à recevoir dans le cadre du Fonds d'aide aux initiatives régionales Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (FAIR) 2020 – Volet 4 et au surplus accumulé.**

ADOPTÉE

RÉS.09.07.20

ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE TROIS ÉTUDIANTS POUR LA SAISON ESTIVALE 2020 / BUDGET RÉG.

Messieurs Renald Roy et Jean-Marc Lemieux, conseillers, déclarent être en conflit d'intérêt et s'abstiennent de toutes décisions.

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ENTÉRINE l'embauche de trois étudiants pour la saison estivale 2020.**

La période d'embauche prévue est d'une **durée de huit semaines**, au **taux horaire de 13.10 \$**, et à raison de **35 heures par semaine** ; cette dépense étant prélevée au **budget régulier.**

ADOPTÉE

RÉS.10.07.20

DÉROGATION MINEURE / M. JEAN-FRANÇOIS HOUDE & MME CAROLINE PARENT

CONSIDÉRANT le rapport daté du 11 juin 2020 déposé devant le Conseil municipal ainsi que les recommandations favorables émises par le Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT l'avis publié le 11 juin 2020 sur le site Internet de la municipalité et le 17 juin 2020 dans le journal l'Avantage Gaspésien ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil n'a reçu aucune opposition à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE une dérogation mineure** à l'immeuble situé au 5, Route du Cap à Cap-Chat, lots P L 3 et P L 4, du Rang 2, Canton Cap-Chat – zone Ea.8), à savoir :

- **Permettre une marge de recul arrière de plus ou moins 3,0 mètres au lieu du minimum requis de 5,50 mètres pour la construction d'une galerie à l'arrière de la maison. Advenant une marche ou un escalier, elle ou il devra se faire sur le côté de la galerie en direction du garage.**

ADOPTÉE

RÉS.11.07.20

DÉROGATION MINEURE / CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DES CHIC-CHOCS

Monsieur Renald Roy, conseiller au siège no.2, déclare son conflit d'intérêt et s'abstient de toutes décisions.

CONSIDÉRANT le rapport daté du 11 juin 2020 déposé devant le Conseil municipal ainsi que les recommandations favorables émises par le Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT l'avis publié le 11 juin 2020 sur le site Internet de la municipalité et le 17 juin 2020 dans le journal l'Avantage Gaspésien ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil n'a reçu aucune opposition à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE une dérogation mineure** à l'immeuble situé au 27, rue des Écoliers à Cap-Chat, lot P 66 17-8, du Rang 1, Canton Cap-Chat – zone Pa.1, à savoir :

- **Permettre l'installation d'une génératrice (Groupe électrogène) de 30 KW dans la cour latérale à l'école de l'Escabelle de Cap-Chat.**

ADOPTÉE

RÉS.12.07.20

AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE POUR L'INSTALLATION DE FENÊTRES À L'HÔTEL DE VILLE / FENÊTRES GASPÉSIENNES INC. – 7 720. \$ + TX – SURPLUS ACC.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la **facture (#46013 du 01-06-2020) de Fenêtres Gaspésiennes Inc.**, au montant de **7 720. \$ + taxes**, relative à l'achat et l'installation de six fenêtres à la salle Oliver-Gagnon de l'Hôtel de Ville, soit acquittée ; le coût étant approprié au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.13.07.20

ALLOCATION DE BOURSES DANS LE CADRE DE LA GRADUATION DE LA PREMIÈRE COHORTE DE FINISSANTS(ES) DE SECONDAIRE V À L'ÉCOLE DE L'ESCABELLE DE CAP-CHAT / BUDGET RÉG.

Monsieur Simon Landry, conseiller au siège no.3, déclare être en conflit d'intérêt et s'abstient de toutes décisions.

ATTENDU QUE l'école de l'Escabelle de Cap-Chat a souligné la graduation de ses premiers(ères) finissants(tes) de secondaire V lors d'une cérémonie tenue le ou vers le 20 juin 2020 ;

ATTENDU QUE le Comité de graduation avait sollicité l'implication de la Ville en proposant qu'une bourse soit remise à deux étudiants(tes) de secondaire V, au nom de la Ville de Cap-Chat ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil réunis en séance de travail le 10 juin 2020 se sont montrés favorables à la demande ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE ET CONFIRME la remise à chacun(e) des deux étudiants(tes) finissants(tes) de la première cohorte de secondaire V de l'école de l'Escabelle de Cap-Chat, une bourse de 500. \$** ; cette dépense étant prélevée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.14.07.20

MANDATER PROCUREUR POUR COLLECTION D'ARRÉRAGES DE TAXES FONCIÈRES 2019 / Me JEAN-FRANÇOIS ROY

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **MANDATE Me Jean-François Roy**, procureur à Sainte-Anne-des-Monts, **pour effectuer la perception des arrérages de taxes foncières de l'année 2019**.

ADOPTÉE

RÉS.15.07.20

MANDAT PROFESSIONNEL – ACCEPTATION ET APPROBATION DES SERVICES ET DES MODALITÉS DU CONTRAT CONCERNANT L'AUDIT DE LA REDDITION DE COMPTE SOUMISE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2014-2018 / DELOITTE S.E.N.C.R.L./s.r.l. – BUDGET RÉG.

VU la résolution numéro 16.04.20 adoptée en séance ordinaire du 6 avril 2020 confiant à la firme comptable Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. le mandat d'effectuer la vérification de la reddition de compte soumise dans le cadre du Programme TECQ 2014-2018 ;

VU les termes du contrat de services daté du 15 mai 2020 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité d'**ACCEPTER** et d'**APPROUVER** les services et les modalités énoncés dans le contrat daté du 15 mai 2020 et d'**AUTORISER** Madame le maire à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Cap-Chat ; cette dépense étant prélevée au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.16.07.20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CAMP DE JOUR SPORT'ART DE CAP-CHAT – SAISON ESTIVALE 2020 / 4 220. \$ - BUDGET RÉG.

Monsieur Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no.6, déclare être en conflit d'intérêt et s'abstient de toutes décisions.

ATTENDU QUE le Camp de jour pour enfants est maintenu pour la période estivale 2020 malgré la pandémie de COVID-19 qui sévit toujours ;

ATTENDU QUE la situation actuelle oblige l'organisme à réduire le nombre d'inscription diminuant de ce fait ses revenus autonomes ;

ATTENDU QUE pour le maintien des activités en 2020, l'organisme doit compter sur un groupe d'au moins neuf (9) animateurs rémunérés ;

VU la demande adressée à la Ville par l'organisme Cap Sport'Art afin d'obtenir le financement pour l'embauche d'un(e) animateur(trice) évalué à 4 220. \$ incluant le salaire, au taux horaire de 13.10 \$, pour 35 heures par semaine pendant huit (8) semaines ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité d'**OCTROYER** au Camp de jour Sport'Art de Cap-Chat une aide financière de 4 220. \$; ce montant étant approprié au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.17.07.20

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR LA LOCATION D'UN BALAI MÉCANIQUE / EXCAVATION ÉMILIEEN SIMARD INC. – 6 525. \$ + TX – BUDGET RÉG.

ATTENDU QUE le nettoyage des rues à l'aide d'un balai mécanique a été effectué durant la période du 2 au 9 juin 2020 sur le territoire de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture (# 03 reçue le 22-06-2020) de « Excavation Émilien Simard Inc. », au montant de **6 525. \$ + taxes**, pour la location d'un balai mécanique servant au nettoyage des bordures de trottoirs et des rues municipales ; cette somme étant prélevée au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.18.07.20

TRAITEMENT DES EAUX USÉES – PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) VOLET 1, SOUS-VOLET 1.1

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat présente au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) par le truchement du Programme PRIMEAU Volet 1, sous-volet 1.1, une demande d'aide financière en vue de la réalisation de son projet de traitement des eaux usées ;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du guide sur le Programme PRIMEAU et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui lui sont applicables ;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus ;

ATTENDU QUE la municipalité assumera tous les coûts associés à son projet qui sont non admissibles au Programme PRIMEAU y compris, le cas échéant, tout dépassement de coût ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le dépôt de la demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Programme PRIMEAU, Volet 1, sous-volet 1.1.**

ADOPTÉE

RÉS.19.07.20

REPLACEMENT DU COMPRESSEUR POUR LE REMPLISSAGE DES BONBONNES D'AIR COMPRIMÉ / CENTRE D'EXTINCTEUR SL – 38 717.99 \$ + TX (TRANSPORT ET INSTALLATION EN SUS) – SURPLUS ACC.

ATTENDU QUE le Service incendie de la Ville dispose actuellement d'un compresseur pour le remplissage des appareils respiratoires dont la fabrication remonte à 1998 ;

ATTENDU QUE ce compresseur ne rencontre plus les normes et exigences CSA ;

ATTENDU QU'à la suite à de multiples démarches auprès de fournisseurs, il est apparu que l'entreprise « *Le Centre d'Extincteur SL* » de Thetford Mines (Québec) offre le meilleur prix pour le compresseur et autres accessoires, à savoir : 38 717.99 \$ plus taxes ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu d'**ACHETER**, auprès de l'entreprise « *Centre d'Extincteur SL* », un compresseur horizontal Fast AC94590 HE1 5000psi, 9cfm et accessoires tels que représentés dans sa soumission datée du 16 juin 2020, au prix de 38 717.99 \$ + taxes, transport et installation en sus (± 750. \$) ; le coût étant approprié au surplus accumulé.

ADOPTÉE

RÉS.20.07.20

RATIFICATION D'EMBAUCHE – PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR (PSSPA) 2018-2021

Monsieur Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no.6, déclare être en conflit d'intérêt et s'abstient de toutes décisions.

Monsieur Richard Émond s'oppose à l'adoption au motif que le Conseil n'a pas été informé de l'embauche en temps opportun.

Madame le maire demande le vote (4 en faveur, 1 en opposition, 1 en conflit d'intérêt).

ATTENDU QUE la Ville a présenté dans le cadre du Programme PSSPA une demande de financement d'un projet visant la mise à niveau et le réaménagement du sentier pédestre de la Baie des Capucins ;

ATTENDU QUE par lettre datée du 20 mai 2020, dans le cadre du Programme PSSPA, la ministre déléguée à l'Éducation et responsable de la Condition féminine, l'Honorable Isabelle Charest, confirmait l'attribution à la Ville d'une aide financière maximale équivalent à 80% des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 23 510.58 \$;

ATTENDU QUE le projet, pour sa réalisation, prévoit l'embauche de quatre (4) employés dont un contremaître et un coordonnateur ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et **majoritairement résolu** que la Ville, pour la réalisation du projet « Sentier de la Baie des Capucins » (PSSPA), **RATIFIE l'embauche**, à compter du 22 juin 2020, de deux (2) employés journaliers pour une période de huit (8) semaines, au taux horaire de 13.10 \$, un contremaître pour une période huit (8) semaines, au taux horaire de 15. \$, et un coordonnateur pour une période de dix (10) semaines, au taux horaire de 23. \$; le coût étant approprié à même la **subvention à recevoir dans le cadre du PSSPA 2018-2021, et 20% soit 5 877.65 \$, au surplus accumulé.**

ADOPTÉE

MENTION SPÉCIALE À L'ENDROIT DE M. MATHIEU GAGNON – CONCOURS D'ÉCRITURE « CATÉGORIE ADULTES »

ATTENDU QU'en février dernier, le journal Graffici relançait son concours d'écriture, catégorie Adultes, sous le thème « Plus haut que les flammes » ;

ATTENDU QU'au terme de ce concours, monsieur **Mathieu Gagnon, résidant de la Ville de Cap-Chat, s'est vu décrocher le titre de gagnant par les membres du jury pour son texte «The Ring of Fire » ;**

PAR CES MOTIFS, la Ville de Cap-Chat **FÉLICITE** monsieur **Mathieu Gagnon pour la qualité de son texte gagnant soumis à l'appréciation du jury dans la catégorie « Adultes ».**

MOT DU MAIRE

Madame le maire s'adresse à la population pour leur souhaiter un bon été et appelle à la prudence.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Pas de période de questions – Séance à huis clos (COVID-19).

Il est 20 h 42 et il est proposé par **SIMON LANDRY** que l'assemblée soit et est levée.

MARIE GRATTON
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER